

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2090

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 335 de Mme Rist

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la réduction du taux d'inadéquation »

les mots :

« permettant une adéquation optimale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision